TEXTES REGISSANT LES ENQUETES PUBLIQUES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET DU CODE DE L'ENERGIE

Loi sur l'eau :

Code de l'Environnement :

- Articles L 214-1 à L 214-6 et L 216-1 à L 216-14
- R 214-6 à R 214-56 et R 214-71 à R 214-84

Code de l'énergie :

- Articles L 511-1 à L 511-13

Enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement :

Code de l'Environnement :

- Articles L123-1 à L123- 19
- Articles R123-1 à R123-27